



COMMUNE D'ERVAUVILLE

45320

2 Route de Chantecoq

Département du LOIRET
Arrondissement de MONTARGIS
Canton de COURTENAY
Tél : 02 38 87 22 23
Fax : 02 38 87 20 35
E mail : mairie.ervauville@wanadoo.fr

AFFICHE LE



10 SEP. 2024

2024/79
la secrétaire générale de mairie

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du 6 septembre 2024

réuni en séance publique à 20h 00 en mairie

Liste des délibérations examinées en séance

Numéro des délibérations	Intitulé des délibérations	Décision du conseil
2024/08/01	Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement des carrefours RD 34-36 et 116 et de la Place de l'Eglise	Adoptée
2024/08/02	Délibération de reprise des concessions en état d'abandon	Sans objet
2024/08/03	Délibération mettant fin à une régie d'avances et de recettes	Adoptée
2024/08/04	Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2023	Adoptée
2024/08/05	Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères	Adoptée
2024/08/06	Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2023	Adoptée
2024/08/07	Exonérations fiscales dans le cadre du plan France ruralités Revitalisation - Exonération en faveur des locaux meublés de tourisme et chambre d'hôtes	Refusée

2024/08/08	Exonérations fiscales dans le cadre du plan France ruralités Revitalisation - Exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de Habitat par des personnes physiques	Adoptée
2024/08/09	Réalisation d'un béton désactivé autour du colombarium	Adoptée
2024/08/10	Organisation des festivités du 14 juillet 2025	Adoptée

Questions Diverses :

- **Mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » dans le lotissement du Bois Noir**
Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en place du réseau « voisins vigilants » sur le lotissement du Bois Noir.
Monsieur GALLOT, en qualité de membre du bureau de l'ASL LE BOIS NOIR a demandé à Madame le Maire l'adhésion de la commune à ce dispositif pour qu'elle soit destinataire des alertes.
Madame le Maire ne souhaite pas adhérer à cette plateforme dont le coût annoncé en 2015 était déjà de 400 € / an (devis de l'époque), et de plus en tant que destinataire des alertes elle n'aurait d'autre possibilité que d'appeler les services de gendarmerie, ce qui est déjà le rôle du référent de secteur.
L'ensemble des conseillers rejoignent la position de Madame le Maire.
- **Reprise des voiries et espaces verts du lotissement le Bois Noir**
Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par Monsieur Delekian suite à la communication de la délibération du conseil municipal.
- **Acquisition de la parcelle ZI n° 64 dite « Pointe devant le cimetière »**
Madame le Maire informe le conseil municipal que conformément aux délibérations prises, l'acquisition du terrain sus-visé a été signée mercredi 4 septembre 2024.
Comme évoqué précédemment cette parcelle a été acquise en vue d'y installer un parking pour le cimetière et un espace vert d'agrément.
- **Instauration d'une zone 30**
Pour des raisons de sécurité, et à la demande d'administrés, Madame le Maire a décidé de mettre en place une zone 30 aux abords de l'école car les véhicules arrivent à grande vitesse du bourg.

Le secrétaire de séance
Mme Dominique VÉNIANT



Le Maire
Mme Claudia GUESPIN


